

Casablanca - Bruxelles, le 29 septembre 2017

### **Enquête sur le comportement de paiement des entreprises au Maroc, 1<sup>er</sup> semestre 2017**

#### **Un allongement des délais de paiement dans la quasi-totalité des secteurs : 99 jours en moyenne en 2017 contre 82 jours en 2016**

La nouvelle édition de l'enquête annuelle de Coface porte sur le comportement de paiement de 256 entreprises de différents secteurs d'activité. Ce panel de participants a été enrichi de 23% par rapport à l'édition de 2016 et comprend davantage d'entreprises exportatrices.

- **Alors qu'en 2016 les retards de paiement se sont améliorés, en 2017 ils repartent à la hausse**
- **Tous les secteurs semblent être touchés par un allongement significatif des délais**
- **Les entreprises subissant des délais de paiements supérieurs à 120 jours sont en nette augmentation alors que la part des entreprises dont les délais des clients se situent entre 90 et 120 jours reste stable**
- **En moyenne, les délais de paiement atteignent 99 jours au 1<sup>er</sup> semestre 2017, après 82 jours en 2016 et 66 jours en 2015**

*«Alors que l'activité économique a connu une reprise marquée au premier semestre 2017, l'allongement des délais de paiement observés semble paradoxal. Le ralentissement économique de 2016 pourrait apporter des brides d'explications. La baisse de la croissance de près de 3 points et la contraction du PIB agricole de plus de 10 % ont eu des répercussions sur l'activité des entreprises, et leurs conséquences semblent perdurer au premier trimestre 2017. Les défaillances d'entreprises<sup>1</sup> ont augmenté de 15 % en moyenne en glissement annuel au cours de la même période, le pic étant observé entre décembre 2016 et janvier 2017. Il correspond également à la période d'incertitude politique accrue liée à la vacance du gouvernement pendant 5 mois.*

*Mais le ralentissement économique ne semble pas être la seule piste d'explication. Le manque de liquidités et l'accès au financement des entreprises peuvent également être à l'origine de l'allongement des délais de paiement. Le nombre de répondants dont la situation de trésorerie s'est dégradée sur les 6 derniers mois est en augmentation par rapport à 2016 (43 % au lieu de 37%). De même, la part des entreprises qui affichent une situation de trésorerie mauvaise est en hausse. Les entreprises sont en outre plus nombreuses à se couvrir contre le risque de crédit : 57% font appel à un professionnel, contre 43 % en 2016», commente Sofia Tozy, économiste de Coface en charge de la région Afrique du Nord.*

---

<sup>1</sup> Les différentes enquêtes réalisées par Coface aussi bien au Maroc que dans d'autres pays et régions (Asie, Pologne, Allemagne et EAU) révèlent que, du fait de contraintes propres à la nature du secteur ou au type de produits, certains secteurs d'activité observent des délais de paiement généralement plus longs (construction), alors que d'autres observent des délais de paiement relativement courts (services)

## **Un considérable allongement des délais, notamment, dans la construction et la distribution**

Certains secteurs, tel que la construction, observent des délais de paiement traditionnellement longs. Au 1<sup>er</sup> semestre 2017, l'allongement des délais semble toucher la quasi-totalité des secteurs : en moyenne, il s'agit de 105 jours pour la construction, de 102 jours pour la distribution et le négoce, de 98 jours pour les services aux entreprises et de 90 pour l'agroalimentaire. Ils étaient respectivement de 87, 89, 64 et 63 jours en 2016. La part des délais de paiement supérieur à 120 jours a donc augmenté significativement. Elle atteint 45 % pour les entreprises issues de la construction (38 % en 2016), 46 % pour celles du secteur de la distribution (29 % en 2016), 33 % pour les entreprises agroalimentaires et 47 % dans les services aux entreprises. A noter que les services (représentés par les services aux entreprises et les autres services) sont un secteur où les délais de paiement sont généralement plus courts.

## **Les retards de paiement de 120 jours progressent**

En 2016, les retards de paiement s'amélioraient. 2017 voit un retournement de tendance. En effet, alors que la part des répondants faisant face à des retards moyens de 30 à 60 jours est stable (28 %), les entreprises affichant des retards de plus de 120 jours sont en augmentation (21,4 % pour des retards de 120 à 210 jours et 5 % pour des retards supérieurs à 210 jours).

En dépit d'une dégradation des conditions de paiement de leurs clients, 83 % des entreprises n'appliquent pas de pénalité de retard face à un défaut de paiement de leur clients et 36 % favorisent la mise en place d'un accord à l'amiable. 30% optent cependant pour un arrêt des livraisons.

Pour les entreprises exportatrices, il semblerait que les retards de paiement à l'étranger se concentrent principalement en Afrique subsaharienne (27 %) et en Europe (22 %).

## **Les entreprises anticipent une stabilisation de leurs délais de paiement et une amélioration de leur environnement économique**

Malgré l'allongement des délais de paiement au 1<sup>er</sup> semestre 2017, les entreprises ne s'attendent pas à une nouvelle dégradation. En effet, plus de 50 % des répondants espèrent une stabilisation des comportements de paiement et seulement 25% craignent une dégradation. Elles sont 23,8 % à anticiper une amélioration des retards et 16 % à envisager une amélioration des délais. Ces dernières, les plus optimistes, proviennent du secteur de la chimie et de l'énergie. Le même constat peut être fait pour les acteurs de la construction et de la distribution.

Globalement, les entreprises marocaines restent pessimistes quant à l'évolution du climat des affaires, et cela en dépit de la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire sur les pratiques de paiement. Elles sont relativement positives sur l'évolution de la conjoncture pour les mois à venir. Pour preuve, 30 % s'attendent à une amélioration de la situation conjoncturelle et 42 % anticipent une situation sans changement.



## C O M M U N I Q U E D E P R E S S E

### CONTACT MEDIA:

Kris DEGREEF- T. +32 (0)2 404 01 07 [kris.degreef@coface.com](mailto:kris.degreef@coface.com)

### A propos de Coface

Coface, un leader mondial de l'assurance-crédit, offre à 50 000 entreprises du monde entier des solutions pour les protéger contre le risque de défaillance financière de leurs clients, sur leur marché domestique et à l'export. Le Groupe, dont l'ambition est de devenir le partenaire assurance-crédit global le plus agile du secteur, est présent dans 100 pays et compte 4300 salariés. Son chiffre d'affaires consolidé s'élève à 1,411 Md€ en 2016. Chaque trimestre, Coface publie ses évaluations du risque pays et du risque sectoriel, en s'appuyant sur sa connaissance unique du comportement de paiement des entreprises et sur l'expertise de ses 660 arbitres et analystes crédit localisés au plus près des clients et de leurs débiteurs.

[www.coface.be](http://www.coface.be)

Coface SA. est coté sur le Compartiment B d'Euronext Paris  
Code ISIN : FR0010667147 / Mnémonique : COFA

